



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2020 N°18

18 mars 2020



- Décisions du 10 mars 2020 portant délégation de signature :

*mesures temporaires

P 2

*chômages

P 5

Direction territoriale Bassin de la Seine

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION DU 10 MARS 2020
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. DOMINIQUE RITZ, DIRECTEUR TERRITORIAL BASSIN DE LA SEINE
-Mesures temporaires-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment les articles L. 4241-3 et A. 4241-26,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée, du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 20 octobre 2014 modifiée relative à l'organisation de la direction territoriale Bassin de la Seine,
Vu la décision du 18 novembre 2019 modifiée portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à M. Dominique Ritz, directeur territorial Bassin de la Seine, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Bassin de la Seine, délégation est donnée à M. Dominique Ritz, directeur territorial Bassin de la Seine, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Ritz, directeur territorial Bassin de la Seine, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France tous actes et documents tels que définis et selon les modalités prévues à l'article 1^{er} :

- Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC Directrice adjointe de la Direction territoriale
Bassin de la Seine ;
- M. François LANDAIS Directeur adjoint de la Direction territoriale
Bassin de la Seine ;
- Mme Cécile BASSERY Secrétaire générale;

- M. Alain BERLIERE Adjoint au chef de la subdivision maintenance au sein de l'UTI Marne ;
- Mme Laurence TUAL Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales ;
- M. Thierry GIVRY Adjoint au chef du bureau des affaires générales et domaniales ;
- M. Eric LE GUENNEC Chef de la circonscription amont.

UTI Seine-Amont

- M. Romain ALLAIN Chef de l'UTI Seine-Amont ;
- Mme Mathilde LERMINIAUX Adjointe au chef de l'UTI Seine-Amont,;

- M. René ALBERTI Chef du bureau des affaires générales et domaniales au sein de l'UTI Seine-Amont :
- Mme Sandrine MICHOT Cheffe pôle gestion du domaine public fluvial à l'UTI Seine-Amont ;
- Mme Emilie ETCHEVERRIA Cheffe de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont ;
- M. Hervé WILMORT Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont ;
- M. Farid HATCHANE Chef de la subdivision maintenance études et travaux au sein de l'UTI Seine-Amont.
- M. Laurent NICOLE Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage au sein de l'UTI Seine-Amont.

UTI Seine-Nord

- M. Guillaume RIBEIN Chef de l'UTI Seine-Nord ;
- Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY Adjointe au chef de l'UTI Seine-Nord ;
- M. Arnaud DEVEYER Adjoint au chef de la subdivision exploitation.

Article 3

La décision du 18 novembre 2019 modifiée portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à M. Dominique Ritz, directeur territorial Bassin de la Seine, en matière de mesures temporaires, est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 10 mars 2020

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud

DECISION DU 10 MARS 2020
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. DOMINIQUE RITZ, DIRECTEUR TERRITORIAL BASSIN DE LA SEINE
-Horaires-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment les articles L. 4312-3 et R. 4312-16,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 20 octobre 2014 modifiée relative à l'organisation de la direction territoriale du Bassin de la Seine,
Vu la décision du 18 novembre 2019 modifiée portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à M. Dominique Ritz, directeur territorial Bassin de la Seine, en matière d'horaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Bassin de la Seine, délégation est donnée à M. Dominique Ritz, directeur territorial Bassin de la Seine, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France,

- En cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);
- toute décision d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Ritz, directeur territorial Bassin de la Seine, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France tous actes et documents tels que définis et selon les modalités prévues à l'article 1^{er} :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC | Directrice adjointe de la Direction territoriale Bassin de la Seine ; |
| - M. François LANDAIS | Directeur adjoint de la Direction territoriale Bassin de la Seine ; |
| - Mme Cécile BASSERY | Secrétaire générale |
| - M. Jean-Christophe SCHLEGEL | Adjoint à la secrétaire générale ; |
| - M. Gil MARTINE | Adjoint à la secrétaire générale ; |

Mme Cécile RAOUX	Cheffe du service de la gestion de la voie d'eau (SGVE) ;
- Mme Daria ORLACH	Cheffe de l'UTI Boucles de la Seine ;
- Mme Julie COHEN-SOLAL	Adjointe à la cheffe de l'UTI Boucles de la Seine ;
- M. Sami DRISSI	Adjoint à la cheffe de l'UTI Boucles de la Seine ;
- M. Bertrand BILLET	Chargé de mission au sein de l'UTI Boucles de la Seine ;
- Mme Angéla ESON	Adjointe au chef de la subdivision action territoriale et responsable de la brigade territoriale au sein de l'UTI Boucles de la Seine ;
- Mme Raphaëla RODRIGUES	Cheffe de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Boucles de la Seine ;
- M. Laurent NIQUET	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Boucles de la Seine ;
- M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL	Chef de la subdivision maintenance au sein de l'UTI Boucles de la Seine ;
- M. Yann NEGÓ	Adjoint au chef de la subdivision maintenance au sein de l'UTI Boucles de la Seine ;
- M. Laurent PRIGENT	Responsable du pôle ingénierie méthode au sein de l'UTI Boucles de la Seine ;
- M. Romain BRIAND	Chef du bureau Etudes et Travaux au sein de l'UTI Boucles de la Seine ;
- Mme Isabelle KERSON	Adjointe au chef du bureau Etudes et Travaux au sein de l'UTI Boucles de la Seine ;
- Mme Christelle CHERUBIN	Cheffe du bureau des Affaires Générales au sein de l'UTI Boucles de la Seine ;
- Mme Charlotte LONGEAIS	Cheffe de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes;
- Mme Clarisse PIANTONI	Adjointe au Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes ;
- Mme Corinne BIETH	Cheffe de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes ;
- M. Michel CARDOT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes ;
- Mme Séverine GAGNOL	Cheffe de l'UTI Loire ;
- M. Antoine VALLEE	Adjoint au chef de l'UTI Loire ;
- Mme Chloé LERAT	Cheffe pôle exploitation au sein de l'UTI Loire ;
- M. Mathieu GATEL	Chef de l'UTI Marne ;
- Mme Virginie HONNONS	Cheffe de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne- ;
- M. Frédéric SANNIE	Chef du bureau Etudes et Travaux au sein de l'UTI Marne- ;
- M. Romain ALLAIN	Chef de l'UTI Seine-Amont ;
- Mme Mathilde LERMINIAUX	Adjointe au chef de l'UTI Seine-Amont ,

